



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par voie navigable

Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure

Cinquante-huitième session

Genève, 17–19 février 2021

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Reconnaissance réciproque des certificats de conducteur de bateau et harmonisation des exigences en matière de qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure

Révision des recommandations sur les prescriptions minimales relatives à la délivrance des certificats de conducteur de bateau de navigation intérieure en vue de leur reconnaissance réciproque dans le trafic international

Rectificatif

1. **Page 2, article 2, paragraphe 1 c), après ii) ajouter**
iii) mener à couple les bateaux visés aux points a) et b) ou des engins flottants ;
 2. **Page 14, à la fin du paragraphe 4 ajouter la note de bas de page**
² Exigences minimales relatives à la certification d'un expert en matière de navigation avec passagers et d'un expert en matière de GNL.
 3. **Page 14, annexe II, point 1**
Supprimer l'avant-dernière ligne.
-